



ARRÊTÉ N°70/2024

Circulation interdite
Rue du Pont des Brets, Rue des Frères L'Hermitte,
Rue de la source, Vc62, VC5 le Bois Butte
Le 05 Juin 2024 de 16h00 à 22h00

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison d'une course cycliste du challenge Dinan Agglomération organisé par le cyclo club plancoëtin, la rue du Pont des Brets, la rue des Frères L'Hermitte, la rue de la Source, la VC 62, la VC 5 le Bois Butte seront fermées à la circulation le mercredi 5 juin 2024 de 16 h00 à 22h00.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera strictement interdit sur l'ensemble de l'itinéraire de la course.

ARTICLE 3 : Les signaleurs normalement équipé (gilet + fanion) auront l'autorité pour interdire la circulation de tout véhicule n'appartenant pas à l'organisation de la compétition.

ARTICLE 4 : L'organisateur veillera à la sécurité des coureurs mais aussi des usagers de la route et des spectateurs par la mise en place de signaleurs aux différents points sensibles, par l'ouverture de la route de motocyclistes qui précéderont les coureurs et la présence d'une équipe de secouriste.

ARTICLE 5: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par les services techniques.

ARTICLE 6: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers.

Fait à QUÉVERT, le 07/05/2024

Le Maire,

Philippe LANDURÉ



Publié le 14 mai 2024